Mardi 6 Novembre 1883 No 89 VINGT-TROIS ÈME ANNÉE.

LE CONFÉDÉRÉ

Organe libéral du Valais

Paraissant le mardi et le vendredi.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Suisse: Un an fr. 8. Six mois fr. 4 50.
Trois mois fr. 3 50.
Etranger: le port en sus.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION
On est prié de s'adresser au Bureau du *Confédéré*, à Sion.
On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.
Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES:
15 centimes la ligne ou son espace.
Adresser directement à l'imprimerie
Jos. BEEGER, à Sion.

Les annonces de provenance étrangère au canton doivent être exclusivement adressées à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler.

Canton du Valais.

Monsieur le Rédacteur.

Un correspondant de St-Maurice écrit dans le N° du 30 octobre du *Confédéré* que le soufre aussi bien que le sulfate de fer se sont montrés inefficaces contre l'oïdium qui a ravagé le vignoble du Bois-Noir et celui de Fully.

Je ne voudrais pas laisser propager un jugement qui me paraît erroné, au moins pour le soufre qui m'a donné cette année un résultat très-encourageant, puisqu'il a sauvé à peu-près entièrement la récolte d'une de mes vignes infectée de la maladie.

Et cependant l'opération du soufrage a été faite tardivement par suite de circonstances indépendantes de ma volonté; en outre, voulant juger de la valeur de l'acide phénique contre le champignon en question, j'avais fait traiter un certain nombre de lignes de ceps par ce dernier moyen. Son insuffisance a diminué d'autant la quantité de la récolte.

Je voudrais demander à votre honorable correspondant une réponse aux questions suivantes:

1° Combien de fois a-t-il pratiqué l'opération sur les ceps malades?
2° A quelles époques de la végétation?
3° A quelles heures de la journée?
4° A-t-il eu égard aux conditions météorologiques?
5° Quel soufre a-t-il employé et de quelle manière?
6° A-t-on donné l'attention nécessaire à l'opération?

Ces questions sont pour moi capitales et avant de croire à l'inefficacité du soufre dans le vignoble de St-Maurice, j'ai besoin d'avoir des réponses précises. La matière en vaut la peine maintenant que l'oïdium nous menace de ravages aussi grands que dans d'autres pays qui ne se sont guéris que par le soufre.

Quant aux mesures à prendre avant le retour de la végétation, je lui conseille d'enlever de sa vigne les feuilles et autres débris, autant que faire se peut, et surtout de faire couper toutes les grappes dont la maladie a empêché de tirer parti. Tout cela devrait être brûlé. Un vigoureux badigeonnage au sulfate de fer aurait certainement un bon effet contre les germes attachés à l'écorce; le surplus, qui tomberait sur le sol, contribuerait aussi à en réduire le nombre.

Agréez, etc.

Monthey, 2 novembre 1883. B. Dr.

En laissant à notre correspondant le soin de répondre aux questions posées, nous nous permettons d'ajouter quelqnes renseignements que nous avons recueillis sur le désastre si général du vignoble de Fully. Informé que dans les districts atteints par la maladie, il se trouvait des vignes ayant l'aspect d'une oasis au milieu du désert, contraste qui frappait même les voyageurs du chemin de fer, nous nous adressâmes à un membre de la famille de M. le commandant Alexis Joris, propriétaire des vignes privilégiées et nous apprîmes qu'il en est du vignoble de Fully comme du trésor de la fable de Lafontaine, c'est-à-dire:

Remuez votre champ
Creusez, fouillez, bêchez, ne laissez [nulle place
Où la main ne passe et repasse.

Les vignes de la famille Joris doivent leur état de conservation à une culture plus soignée; elles sont convenablement fumées, échalassées, soufrées ou lavées à l'eau de savon et reçoivent pendant l'été des soins entièrement négligés par les autres propriétaires, qui se bornent à tailler et piocher au printemps et à récolter en automne. Dès lors, il n'est pas étonnant que le sol épuisé ne résiste pas à la maladie. Une remarque qui nous a paru frappante, c'est que dans quelques ceps atteints de l'oïdium, on voyait les grappes les plus rapprochées du sol dans un parfait état de maturité, tandis que les plus élevées étaient malades, preuve évidente de l'insuffisance de sève.

AGRICULTURE.

Dimanche 4 nouvembre, a eu lieu, à Sion, la distribution des récompenses décernées aux divers groupes d'agriculture par la Société sédunoise de ce nom. La réunion qui a eu lieu devant l'Hôtel du Gouvernement, après le discours d'ouverture de M. P. M. de Riedmatten, président de la Société, a entendu la pro-

---

10 FEUILLETON DU *CONFEDERE.*

LE SECRET DU Dr ROUSSELLE.

PAR

PONSON DU TERRAIL

D'ailleurs la Chevrette n'osait plus se montrer depuis qu'elle avait aperçu des gendarmes.

Il y avait déjà trois ou quatre jours qu'elle errait de sapinière en sapinière, n'ayant même plus la ressource de manger des glands, lorsqu'elle était tombée d'inanition sous cette cépée où l'avait trouvée Hector de Mauséjour.

Quand elle eut achevé le récit de cette singulière odyssée, Hector lui dit:

— Tu as donc bien peur des gendarmes?
— Oh! fit-elle.
— Tu te repens donc de ton crime?
— Oui.
— Et si on te pardonnait, à la condition que tu vivrais en honnête fille.
— Oh! est-ce possible, dit-elle.
— Peut-être.,..
— Mais on ne me mettrait pas en prison?
— Non.
— On me laisserait vivre dans les bois?
— Oui.

Elle frappa dans ses mains avec la joie d'un enfant.

Puis son instinct de défiance la reprit, et regardant Hector:

— Est-ce bien vrai ce que vous dites-là, fit-elle.

Hector répondit:

— Je ne suis pas la justice, je n'ai ni le pouvoir ni la mission de te pardonner; mais je puis te cacher.
— Où donc çà?
— Dans ma maison. Te donner du travail et du pain et te rendre si bien méconnaissable que personne ne s'avisera de penser que tu es la Chevrette.
— Vous feriez cela, vous?
— Oui.

En même temps, Hector se leva, reprit son fusil qu'il avait appuyé contre un arbre et dit à la Chevrette:

— Allons! viens avec moi.

Hector de Mauséjour et la Chevrette se mirent donc en route à travers bois.

La nuit était venue.

Mais Hector connaissait trop bien les claires forêts de sapins, et la Chevrette était trop une fille sauvage, pour qu'ils ne fussent pas complètement indifférents à cette marche nocturne.

La solitude des grands bois pendant la nuit n'effraye que ceux qui n'ont pas l'habitude de vivre à la campagne.

— Nous avons un bout de chemin à faire, dit Hector à la Chevrette, mais si tu es trop lasse, appuie-toi sur moi.

— Merci, répondit-elle, touchée de cette offre obligeante. J'ai mangé, j'ai bu, maintenant je puis marcher quinze heures s'il le faut.

— Non pas quinze, mais une, répondit Hector en souriant. D'ailleurs, dans quelques minutes il fera clair de lune, et nous y verrons à marcher.

En effet, une lueur indécise brillait au-dessus des plus hauts sapins comme une mystérieuse auréole.

La lune, qui se trouvait encore au-dessous de l'horizon, était précédée par un faible rayonnement.

clamation des noms des vainqueurs. Pour les fleurs et jardinages, ce sont les dames qui ont été primées et pour les autres travaux de la terre, les propriétaires ou leurs métraux de vignes. M. le conseiller d'Etat de la Pierre, chef du Département de l'Intérieur, a prononcé le discours de clôture. Dans une allocution chaleureuse, il a recommandé à ses anditeurs le perfectionnement des travaux agricoles, la principale ressource de notre pays. Signalant les succès obtenus à l'exposition nationale de Zurich, pour la section vinicole, il a stimulé l'émulation des propriétaires de bétail qui pourront, s'ils le veulent, obtenir une race pure et recherchée pour les hauts alpages et offrir au commerce des fromages et du beurre qui riavliseront avec les produits similaires des cantons les plus renommés. M. de la Pierre n'a pas eu de la peine à faire comprendre à son auditoire l'avenir qui est réservé au Valais, si les agriculteurs, suivant les conseils et les directions que leur donnent les sociétés d'agriculture, prospèrent dans la même mesure que la viticulture.

A côté des triomphes obtenus à Zurich, M. de la Pierre aurait pu faire toucher du doigt aux propriétaires de terres tout ce que notre sol béni peut produire en mettant sous leurs yeux le tableau quoique imparfait, de l'exportation de nos vendanges. En l'absence des résultats des expéditions des gares de Sierre, Granges, St-Léonard, Ardon et Saxon, nous devons à l'obligeance de MM. Delaloye, chef de gare de Sion, Walker, directeur du bureau postal de Sion et Zwissig, de celui de Sierre, les données suivantes :

	Litres.
Vins expédiés par la gare de Sion :	1,092,012
Raisins » » » » kilos	57,755
Fruits » » » » »	260,040
Raisins expédiées par le bureau de Sion	
Caissettes	5300
» » » » Sierre	4751

Monsieur le Rédacteur.

Sur la foi d'un correspondant de Monthey, et nous ne savons pas trop dans quel but, sinon dans celui de nous rendre odieux de vos lecteurs, vous avez cru devoir vous faire l'écho d'un bruit ridicule qui circule dans le district, d'après lequel les RR. PP. Capucins de St-Maurice auraient déposé une certaine somme d'argent à la banque en faillite de M. l'avocat Caillet-Bois.

Nous repoussons cette assertion comme fausse et injurieuse, et nous maintenons intégralement notre communiqué à la *Gazette du Valais* et à l'*Ami du peuple* et nous donnons le défi le plus formel à M. Caillet-Bois Pierre, et à son zélé correspondant de nous citer la date et les noms du prétendu cautionnement ; soit de trouver dans les livres d'enregistrement, qui, nous assure-t-on, sont bien tenus de la banque en faillite de M. Caillet-Bois, une inscription quelconque en notre faveur. Nous considérons par conséquent leur affirmation comme souverainement ridicule et mensongère. comme une basse et vile calomnie, et nous les sommons à la prouver ou à se rétracter.

Du reste, si M. Caillet-Bois Pierre et son obséquieux correspondant à Monthey, voulaient bien se montrer aussi généreux en actes qu'en paroles, nous pourrions encore accepter les *six-mille francs* dont ils se portent garants. pour les employer dans un but humanitaire, charitable et pratique. Ainsi le malentendu cesserait. Exécutez-vous donc, Messieurs et nous inscrirons vos noms parmi ceux de nos meilleurs bienfaiteurs.

Agréez, etc., etc.

P. Joseph Alexis capucin Gardien.
Fr. Jérémie, capucin vicaire,Définiteur.

St-Maurice, 4 novembre 1883

Monsieur le Rédacteur du *Confédéré du Valais*, Sion.

Veuillez me permettre de rectifier, pour ce qui me concerne, votre liste des récompenses décernées à l'Exposition nationale de Zurich.

La maison Veuve Pellissier à St-Maurice a obtenu un *diplôme* pour *Valesia. Elixir de Garus* d'*excellenle* et *Anisette* de *très bonne qualité.* — Puis une *médaille de bronze* pour *Eaux de cerises du Pays*, ces derniers produits ayant été, comme toutes les eaux-de-vie de fruits, appréciées dans le Groupe « *Agriculture.* »

Vous m'obligerez, Monsieur le Rédacteur, en prenant note de cette rectification et je vous salue, dans cette attente, avec parfaite considération.

Pour Veuve Pellissier
M. Pellissier

En acceptant avec empressement la rectification ci-dessus, nous déclarons que l'omission signalée n'est pas notre fait, attendu que le catalogue imprimé que nous avons reçu de Zurich ne mentionne pas la *médaille de bronze* obtenue par Mme Pellissier pour *Eaux de cerises du Pays.*

Confédération suisse.

La commission fédérale consultative pour le relèvement des industries a terminé ses travaux. Elle ne s'est pas estimée compétente pour s'occuper des matières concernant une participation des cantons et des particuliers. En revanche, elle a discuté celles qui demandent la coopération des cantons et de la Confédération, et recommande les postulats suivants à l'attention du Conseil fédéral :

Recencement sur l'état des industries et des métiers ; réduction de la taxe postale sur les petits paquets avec valeur déclarée jusqu'à 100 francs ; introduction des brevets d'invention ; restriction de la liberté d'industrie et d'établissement par voie interprétative de la Constitution ; livraison du travail à des industries indigènes ; réorganisation de l'enseignement agricole et professionnel ; création de musées industriels ; communication entre cantons des noms des faillis et des individus condamnés ; promulgation d'une loi sur la poursuite pour dettes et la faillite ; réorganisation du système consulaire ; réforme des tarifs de chemins de fer et des exploitations ; établissement de caisses d'épargne postales ; conventions avec l'étranger pour la protection des droits d'auteur.

La commission, en revanche, s'est prononcée contre la révision de l'art. 31 de la Constitution fédérale ; contre la révision de la loi sur les fabriques, et la révision de la loi sur l'état civil et le mariage ; contre la création d'une chambre suisse d'industrie et de commerce, d'une station centrale pour l'agriculture ; contre le contrôle obligatoire des matières d'or

---

Hector cheminait d'un pas alerte.

La Chevrette avait repris cette espèce d'amble mélangée de bonds et de soubresauts qui était son allure habituelle, et qui lui avait valu de la part des gardes, son singulier surnom.

Jamais les forêts de sapins ne sont d'un seul tenant. (Œuvre de l'homme moderne, elles ne sont pas aménagées comme les vieilles forêts de chênes de nos aïeux.

Il est rare qu'elles se prolongent d'un seul tronçon au delà d'une demi-lieue.

Là elles sont brusquement arrêtées par des landes ou des terres cultivées ; après quoi elles recommencent, pour être de nouveau interrompues.

Donc, au bout d'un quart d'heure, Hector et sa compagne de hasard arrivèrent à la lisière du bois et se trouvèrent au bord d'une vaste lande découverte et dépourvue du reste de toute habitation.

La lune montrait à l'horizon la moitié de son disque. Hector s'arrêta un moment et consulta sa montre.

Il était huit heures du soir.

Pendant ce temps, la Chevrette l'examinait avec la naïve curiosité de la bête fauve qu'on apprivoise et qui a des retours de sauvagerie.

Hector était assez grand, mince, nerveux.

Il avait de beaux cheveux un peu longs, de petites moustaches noires, une figure douce et fière tout à la fois qui respirait la loyauté et la franchise.

— Vous devez être un brave homme, lui dit naïvement la Chevrette, ce n'est pas vous qui me trahirez.

— Je n'ai jamais trahi personne, répondit simplement le jeune homme.

Et à son tour, il regarda attentivement cette fille.

La Chevrette était presque jolie.

Dans son grand œil égaré, il y avait comme un rayonnement de dévouement et de foi qui fit tressaillir Hector.

Cette fille avait été méchante parce qu'elle s'était vue victime de la société.

Elle était devenue criminelle parce que l'homme à qui elle avait donné son amour était un misérable.

Mais peut-être tout n'était-il point désespéré ?

Peut-être le repentir descendrait-il en cette âme souillée, comme parfois une étoile semble se détacher du ciel pour scintiller au fond d'un cloaque ?

— Tu aimais donc bien le Mulot ? dit Hector en se remettant en route.

— Oh ! si je l'aimais !... fit-elle. Ce qu'il me commandait, je le faisais.

— Sans te rendre compte que ce fût bien ou mal ?

Cela ne me regardait pas, dit-elle. Il commandait, j'obéissais.

— Et s'il t'avait commandé de faire le bien ?

— Je l'aurais fait.

— Plus volontiers que le mal ?

Cette question parut l'embarrasser.

— Oui, dit-elle enfin, parce que je n'en voulais qu'aux gardes de la forêt qui m'avaient battue quand j'étais petite, et qui m'ont fait ensuite chasser par leurs chiens comme si j'avais été une vraie chevrette.

— Et elle ajouta naïvement :

— Comment du reste, voulait-on que je fisse pour vivre ? Tout le monde me chassait. Si je n'avais pas volé de l'herbe, du bois mort et du gibier, je serais morte de faim.

— Mais puisque tu aimais tant le Mulot, reprit Hector de Mauséjour, pourquoi n'as-tu pas préféré partager son sort !

(*A suivre.*)

et d'argent et la réduction des taxes télégraphiques.

Pour chaque postulat recommandé il sera créé des sous-commissions d'examens.

— M. Gross, vétérinaire en chef de la 1re division, à Lausanne, est parti le 20 octobre, pour Paris, où il va rejoindre deux de ses collègues. MM. Muller, vétérinaire, à Wande (Berne), et le colonel Wehrli, deZurich. Ces trois messieurs ont été priés par le Conseil fédéral de se rendre en Normandie pour y acheter neuf étalons ; 4 pour le canton de Vaud ; Berne, Lucerne, Bâle-Campagne, Saint-Gall et Argovie chacun un. Ils ont reçu pour instruction d'acheter ce qu'ils trouveraient de plus beau.

Ces étalons, sont arrivés à Berne le 1er novembre et seront distribués aussitôt aux Cantons demandeurs.

Sylviculture. — La commission forestière, réunie sous la présidence de M. Droz, a décidé de proposer à l'Assemblée fédérale la création d'une station scientifique forestière à Zurich dans le but de faire des expériences pratiques relatives à la culture, aux semences et à la croissance des divers arbres de nos forêts suisses.

Nouvelles Etrangères.

France.

Dans deux séances succesives, la Chambre s'est occupée de l'interpellation de M. Granet sur les affaires du Tonkin. C'est le 30 et le 31 octobre que cette bataille parlementaire s'est livrée.

M. Granet accuse le ministère d'avoir amené par l'expédition du Tonkin des complications diplomatiques avec la Chine, malgré les assurances fournies que la Chine n'interviendrait pas dans ce débat, d'avoir envoyé des forces insuffisantes, de n'avoir pas convoqué le Parlement assez tôt, de s'être laissé berner par les négociateurs chinois, d'avoir rejeté le projet d'arrangement de M. Bourée et, en général, de n'avoir pas assez fait fond sur les renseignements donnés par les agents français dans l'extrême Orient.

« Nous avons soutenu, dit M. Granet, nous avons essayé de démontrer que le gouvernement a accumulé faute sur faute ; qu'impuissant dans les négociations, il a été impuissant dans l'action militaire, » puis il donne à entendre qu'il eût mieux valu pour la France laisser de côté les expéditions lointaines pour reconquérir en Europe son rang d'autrefois.

M. Challemel-Lacour, ministre des affaires étrangères, cherche à justifier le ministère d'avoir entrepris l'expédition du Tonkin, se fondant sur les décisions prises antérieurement à la suite de la mort du commandant Rivière, puis il fait un long exposé des négociations et des opérations militaires entreprises, ainsi que des résistances qu'on avait rencontrées et des succès obtenus.

M. le ministre explique les raisons qui ont déterminé le gouvernement à ne pas accepter l'arrangement de M. Bourée, en raison de la politique tortueuse de la Chine. Il affirme que les négociations ne sont pas rompues du reste avec la Chine, mais qu'elles sont interrompues.

Après une nouvelle attaque dirigée contre le ministère par M. Périn, la discussion est remise au lendemain.

Dans la seconde journée, M. Clémenceau a vivement critiqué le ministère de s'être lancé dans une entreprise aventureuse, au lieu de concentrer les forces du pays à suivre une politique européenne.

C'est M. Jules Ferry qui lui répondit en justifiant le ministère à peu près de la même manière que M. Challemelle-Lacour. Il trouve la situation au Tonkin fort satisfaisante et annonce que le vice-roi Si-Hung-Chang serait disposé à continuer les négociations.

Le cabinet Ferry est sorti de la lutte oratoire, des 30 et 31 octobre sur l'affaire du Tonkin, avec un brillant triomphe. Par 339 voix contre 160, l'ordre du jour proposé par M. Granet a été repoussé.

La Chambre a repoussé par 328 voix contre 185, sur 513 votants, l'ordre du jour présenté par M. Gatineau, président de la gauche radicale.

A la suite de ce vote, la Chambre a adopté l'ordre du jour de confiance envers le Cabinet par 325 voix contre 155, sur 480 votants. 32 membres qui, dans le premier scrutin, avait voté avec la minorité en faveur de l'ordre du jour pur et simple se sont abstenus dans le second scrutin.

VARIÉTÉS

APPEL DES JÉSUITES A LUCERNE.

Episode du Sonderbund raconté par Bernard Meyer.

(Suite)

En séance du 24 février 1844 la question fut de nouveau posée au Grand-Conseil. Une discussion, parfois des plus violentes, dura pendant deux jours. Dans la part active que je pris aux débats, je m'appliquai autant que possible à mesurer mon langage et je pris à tâche de détruire tous les arguments spécieux tendant à justifier, au point de vue constitutionnel, la marche suivie jusqu'à ce jour et de suivre unevoie qui ne nous attirât pas ce reproche.

Le parti pris par la majorité du Grand-Conseil d'appeler les Jésuites, ne permettait pas à leurs adversaires d'espérer de contrecarrer leur appel ; l'unique moyen de le retarder consistait donc à user d'une habile tactique parlementaire pour l'empêcher sous la forme d'inconstitutionnalité.

C'est ce qui eut lieu. Le Grand-Conseil décida de confier l'enseignement de la théologie et du Séminaire aux Jésuites aux deux conditions suivantes :

1° Les PP. Jésuites appelés à l'enseignement, seront soumis à la Constitution et aux lois du canton de Lucerne ;

2° Ils s'entendront avec l'évêque pour le choix des livres de l'enseignement théologique et avec le Conseil d'éducation pour le mode d'enseignement.

De nouvelles négociations furent entamées sur ces bases avec le P. Provincial et il en résulta que le Conseil d'Etat proposerait au Grand-Conseil d'approuver ce traité et de confier l'enseignement de la théologie et du Séminaire à la Société de Jésus.

Le § 4 du traité contenait la déclaration expresse que les membres de la Société de Jésus qui seraient appelés seraient, comme les autres religieux et prêtres séculiers, soumis aux lois et à la Constitution du canton de Lucerne.

Après une lutte de plusieurs années, le débat se vida en séance du 24 octobre 1844. Comme je m'étais constamment tenu sur le terrain constitutionnel, je me fis un devoir dans cette séance fatale de constater que nous étions dans cette question rentrés sur le terrain constitutionnel et que, quelle que soit la décision du Grand-Conseil, on ne pourrait pas lui adresser le reproche d'inconstitutionnalité.

Je fais suivre quelques passages du discours que j'ai tenu alors ; je les ai sauvés des débris de ma vie de réfugié et je les conserve précieusement comme un monument de ma conduite loyale et inaccessible aux reproches de l'esprit de parti et en même temps comme un avertissement *à ceux qui, par excès de zèle pieux, n'ont pas voulu entrevoir alors quels dangers ils amassaient sur la patrie.*

Je déclarai tout d'abord que je n'aurais pas attendu de la Société de Jésus une acceptation aussi franche des conditions posées par le Grand-Conseil : « je suis désabusé, m'écriai-« je, et je dois reconnaître que les conditions « posées sont remplies... Sincèrement attaché « à la Constitution, j'avais vu avec un profond « chagrin la précipitation qu'on mettait dans « cette assemblée et ailleurs à vider la ques-« tion de l'appel des Jésuites ; elle fut lancée « inopinément au sein du Grand-Conseil et elle « devait être vidée avant qu'on eût la garantie « que les Jésuites se soumettraient à notre « Constitution, bien plus, on allait procéder à « leur appel en présence d'une réponse néga-« tive à ce sujet.

« Cependant la loi fondementale, la Consti-« tution doit être sacrée pour les représentants « du peuple, puisqu'elle lie également gouver-« nés et gouvernants. Aujourd'hui, mais aujour-« d'hui seulement, nons sommes arrivés sur le « terrain constitutionnel et quelle que soit la « décision du Grand-Conseil, elle aura lieu « sans violer la Constitution.

« Si j'osais me flatter que parmi les h. mem-« bres de cette Assemblee il en est que j'ai en « quelque mesure contribué à retenir dans la « voie constitutionnelle, ce serait pour moi une « récompense qui balancerait doublement la « peine d'avoir été méconnu et me laisserait « pour toute la vie la douce satisfaction d'avoir « en cette circonstance bien mérité de la patrie.

« Les débats qui ont eu lieu précédemment « au sein de cette h. Assemblée ne laissaient au-« cun doute au sujet du vote à intervenir. J'ai « prévu ce résultat depuis longtemps et en vois « la réalisation d'un œil serein. Plus je me suis « familiarisé avec cette question depuis qu'elle « est née, plus ma conviction s'est affermie. Je « puis donc dire en toute tranquillité d'âme que « ma conscience est éclairée. Je puis donc dé-« clarer aujourd'hui que d'après ma conviction « la plus intime, je ne vote pas l'appel des Jé-« suites. »

Pour ne pas répéter tous les motifs que j'avais fait valoir contre l'appel des Jésuites, je déclarai que je n'en donnerais qu'un seul qui était pour moi déterminant :

« L'on ne saurait nier, dis-je, *que l'appel* « *des Jésuites à la chaire de théologie a pris* « *un caractère politique, tandis qu'en matière* « *pareille la politique devrait rester étrangè-* « *re aux choix des professeurs.* Mais la ques-« tion a été posée sur ce terrain et amis et en-« nemis y ont magistralement donné la main.

« Me plaçant à ce point de vue, je me per-« mets de poser cette question :(*A suivre.*)

ANNONCES.

Société Suisse du Grütli.
SECTION DE SION.

Réunion générale, Dimanche 11 Novembre 1883, à 1 heure.

Fête annuelle

avec le concours des deux Sociétés de musique et de chant " LA SÉDUNOISE ET LE RHONE-SÆNGERBUND. „

Messieurs les membres des dites Sociétés sont priés de se rencontrer au local du Grütli à l'heure indiquée dans la lettre d'invitation.

1-2 LE COMITÉ.

A VENDRE.

Un appartement avec dépendances, grange, écurie. Rue du Collège, Sion. — S'adresser à Louis CALPINI, notaire à Sion. 1-?

Aerztlich empfohlen
Eisenbitter
von
Joh. P. Mosimann
Récommandé par des médécins distingués.

Ce ***Bitter ferrugineux*** est recommandé en Suisse par les principaux docteurs et agit avec efficacité pour combattre l'***anémie*** les ***digestions difficiles*** et la ***faiblesse du système nerveux***, Prix de la bouteille avec mode d'emploi fr. 2,50.

Dans un emploi régulier une bouteille suffit pour deux à cinq semaines, suivant la constitution.

Dépôts: dans la plupart des pharmacies en Suisse, à Sion : PHARMACIE DE QUAY. 15-1

AVIS MÉDICAL
M. M. Gravier
Médecin-dentiste à Monthey.

Recevra à Sion le lundi 5 Novembre ainsi que le premier lundi de chaque mois. — Hôtel de la Poste. 1-1

AVIS.

Le Procureur ARLETTAZ ALFRED à Sion informe l'honorable public qu'il a ouvert son Bureau Rue du Grand-Pont N° 22 au 2me étage.

Recouvrement et gérances. Renseignements commerciaux. 3-3

TRAITEMENT HOMEOPATHIQUE
DE TOUTES LES MALADIES

Le guide pratique est envoyé gratis et franco par la

Pharmacie homeopathique centrale Sauter Genève

Grand dépôt de tous les médicaments homeopathiques. (H7675X)m13-2

BILLARDS
de F. MORGENTHALER, BERNE et ZURICH.

Diplôme Zurich :

Pour la construction supérieure des billiards et de leurs accessoires, pour l'élégance des formes, l'excellent travail et la perfection des bandes.

En magasin, toujours 40 à 60 pièces, de 300 à 1500 francs avec les accessoires.

Grand choix de draps de 12 à 35 francs le mètre.

Billes, queues, procédés en tous genre. (H 8657 X)

Locations. Echange. Abonnement. Garantie. Réparations.

EMIGRATION POUR LE CHILI
(Amérique du Sud,)

Passage libre depuis Bordeaux avancé par le gouvernement du Chili, grande donation de terrains aux agriculteurs. Départs prochains le 20 Novembre et 18 Décembre. — S'adresser à l'Agence Générale d'Emigration Ph. Rommel et Cie, à Bâle, ou au notaire **J. Brindlen, à Sion**, agent autorisé. 2-1

GUERISON CERTAINE ET RADICALE de toutes les affections de la peau : **dartres, eczémas, psoriasis acné**, etc., même des plaies et ulcères variqueux, considérés comme incurables par les plus célèbres médecins.—Le traitement n'exige aucun régime particulier, il ne dérange nullement du travail ; il peut être suivi partout même en voyage ; il est à la portée des petites bourses et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. — S'adresser à M. LENORMAND, médecin-pharmacien, à TOURNAN (Seine-etMarne) (France.)
Consultations gratuites par correspondance. (H 5830X) — M ?

Bureau de placement
pour domestiques et employés

B. BIOLEY à Martigny-Bourg

Sous agences à Sion, Martigny-Ville, Monthey, Bagnes et Trient.

La filature
de chanvre et de lin
de Henry Strickler

à **Höngg** près Zurich se charge de broyer et de filer à façon à des prix réduits du chanvre, du lin et des étoupes, de lessiver et de tisser le fil et de blanchir la toile, garantissant un filage et un tissage supérieur, renommé depuis plus de 30 ans.

Adresser la filasse à la station d'Altstetten près Zurich.

Seul diplôme « pour la bonne fabrication » de gros Nrs. de **fil à tisser** et de **fil pour cordonniers** à l'exposition nationale Suisse à Zurich. (H 4044 Q) 2-2

AVIS

Une jeune fille, intelligente, peut entrer de suite comme domestique, chez EMILE AUBERT à Leytron. 2-2

Pattes d'asperges

d'**Ulm**, de 2 ans, crues à Sion, à 3 francs le cent. — S'adresser franco, chez FRANÇOIS PASTEUR, à Sion, qui se charge aussi de l'établissement des aspergères. 3-3

FOURNITURES DE CLASSE

Rame papier premier choix
50 cahiers réglé Fr. 2 50—3 —
50 „ verger 3 50

					Prix de la pièce	Prix de la douzaine
Cahiers	réglé	doublé	20	pages	0 10	0 60
„	„	„	24	„	0 10	0 80
„	„	„	80	„	0 15	1 50
„	„	cartonné	48	„	0 20	2 —
„	„	„	80	„	0 30	3 —
„	„	„	120	„	0 40	4 —
„	„	„	160	„	0 50	5 40
„	„	„	200	„	0 70	6 70

A disposition toutes fournitures classiques et de bureau chez Jos. ANTILLE, Sion 3—3

A louer

Avenue de la gare, un appartement composé de sept chambres, cuisine, cave et galetas. Disponible dès le 1er janvier 1884.

S'adresser à l'imprimerie. 4-3

Almanachs.

Parisien illustré, Mathieu de la Drôme, et autres en grands assortiments, à réception de 55 centimes en timbres-poste. Envoi franco.

Chez J. ANTILLE, négociant, à Sion. 3-3

Poix noire

Chez **Bürcher,** à Brigue. 32-5-

SION. - IMPRIMERIE JOS. BERGER.